

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (à la ligne)..... 35 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## VIEUX MALFAITEUR

S'il est un homme qui ait fait du mal à son pays, c'est Emile Ollivier, qui, après avoir trahi la cause républicaine au profit de l'Empire, sacrifia la paix et la patrie, en lançant, d'un cœur léger, la France dans cette abominable guerre de 1870.

On aurait pu croire que cet homme, dont le nom mérite d'être à jamais maudit, ayant eu le malheur de survivre à tous ses contemporains, aurait tout au moins la pudeur de disparaître et de chercher « le silence et la nuit pour pleurer » sur ses fautes et sur ses crimes de lèse-patrie, si inoubliables qu'ils sont de ceux dont on a le droit de dire que « la mer y passerait sans laver la souillure ».

Il n'en a rien été. C'est été mal connaître le personnage et son incorrigible impudence. Il ne suffit plus à Emile Ollivier de parader à l'Académie, aux applaudissements de la réaction, dont les chefs, devenus de plus en plus les protégés de l'Empire, selon le mot célèbre de M. Thiers, sont loin du temps où l'un des leurs s'écriait : « Varus, Varus, rends-nous nos légions ».

Emile Ollivier ne se borne pas, non plus, à retracer d'une plume sénile, en de gros et indigestes volumes, — monuments d'inscience et de sottise, — l'apologie de l'Empire libéral, cette duperie et cette trahison.

Non, c'était là pour ce vieux malfaiteur, qui fit verser tant de sang et tant de larmes, de trop innocents passe-temps.

Le passé ne lui suffit pas.

Apparemment il n'a pas fait assez de mal au pays. Il faut qu'il lui en fasse encore, en s'efforçant de surexciter contre nous le sentiment national du peuple et du gouvernement qui viennent de faire à Toulon, en l'honneur de la France, une démonstration si cordialement amicale.

C'est cette heure là que M. Emile Ollivier choisit, non seulement pour écrire contre la dynastie de Savoie à laquelle appartient le duc de Gênes, oncle de Victor-Emmanuel III, une lettre insultante où il accuse la maison royale de « félonie » et pour laquelle il conseille à la nation italienne de la chasser au plus vite, mais encore pour donner la plus large publicité — dans une interview publiée par le *Matin* — à une série d'attaques contre notre voisine, contre les idées que celle-ci a le plus à cœur, l'unité même de l'Italie ayant Rome intangible comme capitale. Il n'a même pas le tact de s'exprimer avec convenance au sujet du roi Humbert comme si ce n'était pas assez du poignard qui a frappé le mari de la reine Marguerite, cette noble femme si digne de commisération et de sympathie. Il va plus loin encore, il accuse publiquement l'Italie, à l'heure même où elle semble revenir à nous, de scélératesse, « de parricide ».

Ah! combien il avait raison, l'écrivain qui disait qu'il est des morts qu'il faut qu'on tue!

Emile Ollivier nous apparaissait naguère plus mort que les morts eux-mêmes. Il ne nous semblait plus relever que des gémonies de l'histoire. Et voilà que, même octogénaire,

il lui reste assez de fiel et de haine pour fournir contre son pays et contre la politique d'apaisement et de réconciliation, — dont le président Loubet a été à Toulon, l'éloquent organe, — des armes empoisonnées, dont vont s'emparer au-delà des Alpes les derniers défenseurs de la politique crispinienne et, partout ailleurs, les gallophobes du monde entier.

Heureusement, en Italie et même ailleurs, l'opinion connaît ce que valent les appréciations d'Emile Ollivier. Elle n'ont rien de commun avec les sentiments de la France; on le sait au-delà des Alpes, et l'homme au cœur léger n'aura fait que résoudre le problème de se rendre, contrairement à toute vraisemblance, encore un peu plus ridicule et odieux.

A. B.

## CHIQUENAUTES

### Féminisme

*Le féminisme est une fort belle chose. On en peut attendre beaucoup de résultats, tous plus étonnants les uns que les autres. C'est l'avenir radieux, c'est l'harmonie, c'est tout ce que vous voudrez. C'est peut-être autre chose encore : un je ne sais quoi dont ces dames ne nous ont pas encore décrit les charmes.*

*Au risque de me faire égratigner ou de passer pour un vilain monsieur, je ne cacherais pas que mon enthousiasme est beaucoup plus modéré que celui de Mme Pognon.*

*Je ne vois pas bien où veulent en venir ces enragées féministes qui trouvent nécessaire d'organiser des congrès pour fulminer contre les hommes.*

*Après tout, que voulez-vous donc, mesdames ?*

*Vos revendications les plus chères portent sur quelques points qui sont : le journalisme, la politique, la science.*

*Le journalisme ? Vous le tenez déjà par quelque coin. N'avez-vous pas un « canard » quotidien à Paris ? Et, dites-moi, vaut-il mieux que les autres, ce « canard » ? L'avez-vous rendu doux, charitable pour ses ennemis, ce qui serait une exception ?*

*La politique ? Oh ! la politique ? Mais il ne faut pas la voir préparer ; il ne faut pas voir ses dessous ; c'est comme la cuisine, ce n'est pas toujours très propre.*

*Si vous saviez ce qu'elle a de mesquin, de vain, de peu généreux. Si vous saviez les déboires que se ménagent les hommes qui marchent vers le droit chemin !*

*La science ? Très bien, chères amies. Mais en faites-vous toujours bon usage ?*

*Les journaux d'Amérique nous apprennent qu'une des vôtres, jeune universitaire, vient d'inventer un engin explosif foudroyant. Il s'agirait d'une torpille qui, selon la gracieuse expression, aurait donné « d'excellents résultats ».*

*Et bien ! si c'est là l'usage que vous faites de votre science, mesdames, permettez-moi de regretter que vous l'ayez acquise. Trop d'hommes passaient déjà leur temps à trouver des engins de boucherie humaine ; inutile de vous joindre à eux.*

*Entre la femme qui donne le sein à son enfant et celle qui découvre un outil pour tuer à la fois cinquante hommes, je vous laisse établir vos préférences, les miennes le sont.*

*Le journal, la politique ? n'y pensez pas croyez-moi. Vous n'en pourriez faire de jolies parures.*

*La science ? La voilà, toute grande ouverte. Mais, de grâce, ne l'employez pas à vous montrer aussi sauvage que nous.*

René MAILLY.

## EN CHINE

### La question des indemnités

Suivant le correspondant du *New-York Herald* à Washington, le représentant des Etats-Unis à Pékin informe son gouvernement que les indemnités réclamées par les alliés sont à peu près les suivantes :

Russie, 450 millions de francs ; Allemagne 350 millions ; France, 200 millions ; Japon 150 millions ; Etats-Unis, 125 millions ; Angleterre, 120 millions ; Belgique, 120 millions ; enfin l'Italie, l'Autriche et l'Espagne réclameraient 150 millions.

Le point capital de la proposition des Américains pour la répartition de l'indemnité exigée, c'est qu'il n'est pas tenu compte des troupes amenées en Chine depuis l'occupation de Pékin, troupes dont la présence était absolument inutile pour atteindre le résultat légal et désiré par l'unanimité des puissances. De cette manière également l'Angleterre, le Japon et les Etats-Unis recevraient les trois plus grosses indemnités.

## Au Transvaal

### Le Général French capturé

La *Press Association* dit qu'une dépêche privée de bonne source, reçue à Exeter, annoncerait que les Boers ont pris, à la faveur du brouillard, le général French et 500 Anglais.

Le Ward-Office ne sait rien de la capture du général French.

A cette heure aucun communiqué officiel n'est encore venu confirmer cette capture, qui serait des plus importantes pour les Boers et des plus désastreuses pour les Anglais.

Le bruit court et toujours avec beaucoup de persistance que la nouvelle serait bien exacte.

## INFORMATIONS

### Election législative

#### Circonscription de Rambouillet

(SCRUTIN DE BILLOTTAGE)

Inscrits, 19,464 ; votants, 16,000 ; suffrages, exprimés, 15,116. Ont obtenu : MM. de Caraman, rallié, 8,095 voix (élu) ; Bascou, radical, 5,154 ; l'abbé Georges, socialiste chrétien, 1,856.

Il s'agissait de remplacer M. Marcel Habert, dont la Chambre a voté la déchéance à la suite de la condamnation à 5 ans de bannissement prononcée par la Haute-Cour.

### Election sénatoriale

(LOIRE INFÉRIEURE)

M. Henri Lecour de Grandmaison, conseiller général est élu sans concurrent sénateur par 753 voix.

Il remplace son frère, décédé.

### L'affichage des « Droits de l'Homme »

On prépare en ce moment, au ministère de l'intérieur, une circulaire, en vue de réaliser le vœu émis par la Chambre devoir afficher

dans toutes les écoles de la République la Déclaration des Droits de l'Homme. Cette circulaire, nous nous plaignons à la croire, recommandera que la Déclaration soit, non seulement affichée, mais apprise par cœur et commentée.

### Le rendement des impôts

L'administration des finances vient de dresser le relevé des impôts et revenus indirects pour le mois de mars dernier. Il y a une moins-value de 22 millions 114,400 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une diminution de 28 millions 129,900 fr. par rapport aux recouvrements de mars 1900.

Le produit des trois mois écoulés de 1901 présente une moins-value de 8 millions 582,000 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et une diminution de 4 millions 260,300 fr. par rapport aux recouvrements de la période correspondante de 1900.

### Mort du général Gras

Le général de division en retraite Gras, l'inventeur du fusil, frappé d'une congestion cérébrale, vendredi soir, à son domicile, à Chablis, est mort, dimanche, sans avoir repris connaissance. Il était âgé de 65 ans. Les obsèques auront lieu mercredi, à dix heures.

Le général Gras était né en 1836, à St-Amans-de-Pellagal (Tarn-et-Garonne).

### Pour trouver un mari

A la fin d'une rude journée passée à galoper dans les prairies Kansas, un riche propriétaire, M. Reageau, fumait philosophiquement une cigarette qu'il avait extraite d'une boîte achetée chez le marchand de de tabac, lorsqu'au moment de rejeter la boîte vide il y trouva un délicieux portrait. Un nom : « Miss Ella C... » permettait de retrouver l'original. Piqué par la curiosité, M. Reageau se lança sur cette piste et finit par découvrir Miss C..., cigarière à T... La ressemblance était parfaite, le portrait n'était pas flatté. Que fit M. Reageau, il épousa Miss C... Celle-ci, perdue dans son village, n'avait pas trouvé d'autre moyen de se faire connaître que de glisser dans quelques boîtes de cigarettes son portrait et une adresse permettant de la retrouver. Puis elle s'était confiée au hasard, lui laissant le soin de lui trouver un époux.

### Noce tragiques

Un mariage venait de se célébrer à Chichenes, petit hameau situé près de Gijon (Espagne).

Ayant pris congé de leurs invités, les deux époux s'étaient retirés depuis quelques instants à peine dans la chambre nuptiale, quand plusieurs détonations se firent entendre. Aux regards des parents et des amis, aussitôt accourus, se présentait un horrible spectacle.

Sur le parquet de la chambre, gisait dans une mare de sang, déjà privée de vie, la jeune mariée. Atteint d'un coup de feu à la tête et se tenant difficilement debout contre un mur, apparaissait le marié, qui avait à peine la force d'expliquer le drame qui venait d'avoir lieu.

« Je me suis rendu compte, disait-il, que les soupçons que je nourrissais sur la vertu de celle que je venais d'épouser étaient fondés et je l'ai tuée. Je me suis frappé ensuite pour ne pas survivre à mon malheur... »

Et, la dernière parole prononcée dans un hoquet, l'homme s'affaissa. Les assistants, terrifiés, n'avaient plus devant eux que deux cadavres.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture se réunira vendredi prochain 19 courant, à deux heures de l'après-midi.

Sont inscrites à l'ordre du jour les affaires suivantes :

1° Le sieur Alain Gélis, entrepreneur, contre la commune de Gourdon : école mixte de Costeroste ; demande en résiliation du marché.

2° Protestation contre les élections du maire et de l'adjoint de la commune de Biars.

3° Le sieur Pierre Dejoux, entrepreneur à Villefranche-d'Aveyron, contre la commune de Faycelles : construction de l'église ; demande de règlement du décompte définitif.

4° Le sieur Louis Fricou, de Figeac, contre l'administration des contributions directes : demande en dégrèvement des contributions mobilière, patente et foncière bâtie.

Commission départementale

Séance du 15 avril 1901

La Commission départementale s'est réunie hier soir.

Etaient présents : MM. Iscard, président, Pradiès, Laparra, Cocula et Relhié, secrétaire. Absents : MM. Peyrichou et Longpuech, excusés.

M. le Préfet assiste à la séance.

Les demandes de subvention présentées par les communes des Arques, Saint-Laurent-les-Tours, Bannes, Frontenac, Vers, Castelnau, Saint-Caprais sont ajournées, les fonds d'amende de police correctionnelle sur lesquels les demandes de cette nature sont subventionnées, étant épuisées.

Carrayac. — Construction d'un préau couvert. Accordé 100 fr.

Concots. — Réparation à l'école de garçons. Accordé 100 fr.

Fontanes-Lanegarde. — Réparations à la toiture de l'église. Accordé 50 fr.

Calvignac. — Réparation au clocher de l'église. Accordé 50 fr.

Vieillards et infirmes hospitalisés, répartition. Acte est donné.

Fourmagnac, Faycelles, Lavergne. Remaniement du classement des chemins vicinaux ordinaires. Approuvé.

Labastide-Murat. — Classement du chemin vicinal ordinaire n° 4. — Approuvé.

Bretenoux. — Classement du chemin vicinal ordinaire n° 3. — Approuvé.

Montcuq et Saint-Daunès. — Chemin vicinal ordinaire n° 20. — Approbation de l'avant-projet d'utilité publique.

Cras. — Chemin vicinal ordinaire n° 7. — Avant-projet approuvé d'utilité publique.

Salviac. — Chemin vicinal ordinaire n° 4. — Avant-projet approuvé d'utilité publique.

Figeac. — Hôtel de la Sous-Préfecture : devis des réparations à effectuer. — Avis favorable.

Relèvements emprunts communaux. — Acte est donné.

Assistance médicale gratuite : Pensions aux vieillards : Séguy Marie, des Arques et Sagnes Anne, de Lherm. — Approuvé.

Relève des mandats émis en février et mars. — Acte est donné.

Prochaine séance 31 mai.

CAHORS

A propos de la laïcisation

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la suite de notre article « La force d'inertie de l'Administration ».

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 13 avril courant, M. Sans, instituteur à L'Hillil (Oran) est nommé en la même qualité à Teyssieu, en remplacement de M. Cros, en congé.

Bibliothèque populaire de Cahors

MM. les Membres du Comité sont invités à se réunir, jeudi 18 courant à 2 heures, à la bibliothèque dans le but de s'entendre sur le choix des livres à acheter et de prendre une décision sur un nouveau mode de distribution des ouvrages.

Ménagerie Pezon-Lucas

Un figaro dans la cage aux lions

Samedi soir, une représentation sensationnelle a été donnée à la ménagerie Pezon-Lucas.

Un jeune figaro de notre ville, M. Carrière, né le 14 juillet 1881 à Villefranche du Lauragais (Haute-Garonne), actuellement garçon coiffeur chez M. Loubeyre, à Cahors, à la suite d'un défi, est entré dans la cage aux lions, où courageusement il se mit en devoir de raser le dompteur M. Lucas.

Pour bien montrer qu'il connaissait à fond son métier, M. Carrière a même frisé au petit fer la moustache du dompteur, et c'est sans émotion au moins apparente qu'il s'est acquitté de son travail.

Le public l'a chaleureusement applaudi.

\* \*

Tous les soirs spectacle nouveau à la ménagerie, brillante représentation. —

Dompteur blessé

Dimanche, au cours de la représentation qui a lieu chaque soir à la belle ménagerie Pezon-Lucas, le dompteur M. Lucas a failli être victime de son courageux travail.

Il domptait la cruelle lionne Lydie, à laquelle il venait de faire exécuter quelques exercices, lorsqu'excitée, rendue furieuse par 6 détonations de revolver, et par les coups de fouet, la terrible lionne bondit sur M. Lucas et le mordit profondément au genou gauche.

Anxieux, le nombreux public qui se pressait dans l'enceinte de la ménagerie, impuisant à porter un secours quelconque suivait les péripéties de ce drame affreux.

M. Lucas surpris par la brusque attaque de la lionne, s'était adossé à la grille de la cage centrale : une seconde de défaillance eût pu lui être fatale.

Malgré les vives souffrances qu'il éprouvait, il se redressa devant le fauve et avec un sang-froid remarquable, grâce également à la présence d'esprit de M<sup>lle</sup> Léonda Pezon qui mérite de grands éloges, M. Lucas put se dégager de l'étreinte de la terrible lionne qui lâcha prise et rentra dans sa cage.

Cette scène dramatique avait duré à peine quelques secondes : dans l'enceinte, le public était en proie à la plus vive émotion, qui se traduisit par des applaudissements chaleureux lorsque surmontant son extrême douleur, M. Lucas s'avança vers le bord de la cage centrale et salua les spectateurs.

Mais, le courageux dompteur avait été trop sérieusement blessé : ses forces l'abandonnèrent et à peine arrivé dans le couloir, il tomba presque sans connaissance dans les bras des employés de la ménagerie accourus à son secours.

M. Lucas fut transporté dans sa loge où MM. les docteurs Clary et Gélis vinrent lui donner leurs soins.

La blessure reçue par M. Lucas, consiste en une morsure ayant déterminée une plaie de toute la région externe du genou gauche. D'un côté les crocs de la lionne ont pénétré d'une profondeur de 4 centimètres occasionnant même l'ouverture de l'articulation du genou.

Cette blessure très grave et surtout douloureuse, nécessitera un repos de plusieurs semaines.

Ajoutons que c'est cette même lionne Lydie qui en 1894 à Grenoble dévora M<sup>lle</sup> Gondolfo, et tout récemment à Marmande blessa assez grièvement au bras la courageuse tout autant que charmante, M<sup>lle</sup> Léonda Pezon, de la ménagerie Pezon-Lucas.

M. Lucas que nous sommes allé voir dans sa loge quelques instants après le drame, souffrait très vivement de sa blessure : c'est lui-même cependant qui a tenu à nous donner les quelques détails que nous relatons. —

J'avais le pressentiment que ce soir cela m'arriverait, nous a-t-il dit : ma femme ne voulait pas que je fasse travailler la lionne Lydie.

L'état de M. Lucas est resté stationnaire il a passé une nuit agitée et la fièvre ne l'a guère quitté.

Nous lui souhaitons une prompte guérison.

Dans une fosse

Samedi soir, vers sept heures, des enfants s'amusaient à cache-cache sur la place Henri-IV, lorsqu'un d'eux, le jeune Rigambert, âgé de huit ans, demeurant avec ses parents rue Saint-James, qui avait pénétré dans l'écurie de la maison Libert tomba dans la fosse d'aisance de cet irx meuble.

Aux cris poussés par les camarades du jeune Rigambert, le nommé Elie Pradaude, domestique à l'hôtel de l'Orient, se munit d'une forte corde et fut assez heureux de retirer sain et sauf de cette fâcheuse situation le jeune imprudent.

Pradaude a déjà fait preuve en maintes circonstances d'un grand courage.

Quant au jeune Rigambert, il en a été quitte par un bain forcé dans une eau peu claire et peu odorante.

Acte de probité

Le nommé Bras Prosper, propriétaire à

Arcambal, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant un mandat-poste, qu'il déposa au bureau de police où la personne qui l'avait perdu vint le réclamer.

Foire

La foire du 13 avril a été peu importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras, de 28 à 30 francs les 50 kilos ; attelages, de 450 à 750 francs la paire ; porcelets, de 20 à 30 francs la pièce, selon grosseur ; moutons, 65 centimes le kilo.

Halle. — Blé mis en vente, 80 hectolitres, vendus 70 ; prix moyen, 15,25 l'hectolitre, mais, 90 hectolitres, vendus 65 ; prix moyen, 14,20 l'hectolitre ; pommes de terre, de 4 à 6 fr. les 80 litres.

Volailles grasses, 70 centimes le demi-kilo ; poulets, 75 centimes le demi-kilo ; dindes, 50 centimes le demi-kilo ; œufs, 55 centimes la douzaine.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 18 ET 21 AVRIL 1901.

Allegro Militaire,	Brunet.
Si J'étais Roi (Overture),	Adam.
Vénizia (Valse),	Desormes.
Les Pantins de Violette (F <sup>ie</sup> ),	Adam.
Sans Cervelle (Polka),	Auvray.

De 3 à 4 heures. (Allée Fénélon)

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Foire. — Malgré la pluie, il s'est traité de nombreuses affaires à notre foire. Légère augmentation sur les moutons et les bœufs, qui se sont presque tous vendus.

Voici les cours des céréales.

Blé, de 12 fr. 50 à 13 fr. les 80 kilos.

Mais, 12 fr.

Pommes de terre, à 4 fr.

Avoine, 7 fr. 50.

LUZÉCH. — Election municipale.

Ainsi que nous l'avions annoncé une élection municipale a eu lieu dimanche à Luzéch pour pourvoir au remplacement de M. Bagel, maire, décédé.

Deux candidats étaient en présence : MM. Cavalié et Delbreil.

M. Cavalié a été élu par 48 voix de majorité.

PRAYSSAC. — Avis. — M. Emile Carratié prévient le public qu'à partir de ce jour, il ne payera plus aucune dette contractée par sa femme Emilie Descazeaux, celle-ci ayant abandonné le domicile conjugal.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Accident. — Dimanche, vers deux heures de l'après-midi, M. X..., garçon boucher, conduisait une voiture sur laquelle se trouvaient deux autres personnes. En arrivant en face de l'abattoir le cheval, qui avait l'habitude de pénétrer dans la cour, s'enfila dans le portail et une roue heurta contre le mur.

Le véhicule fut violemment renversé et les trois voyageurs allèrent piquer une tête sur la chaussée de la route. Ils en ont été quittes pour quelques contusions sans gravité. Un brancard de la voiture a été brisé.

LATRONQUIÈRE. — Terrible mort accidentelle.

Il y a une quinzaine de jours le sieur Salessse Jean, propriétaire à Carbondières, commune de Sain-Médard-Nicourby, chargeait de la feuille pour faire de la litière à ses animaux, lorsqu'il se sentit fortement piqué au doigt ; il déposa sa brassée de feuilles, et l'examina mais sans voir rien de suspect.

Cependant la douleur devint bientôt si forte, qu'il dut aller chez lui se faire soigner. Ne se doutant pas de la gravité de la blessure, il se contenta de se faire envelopper la main avec un linge, mais bientôt l'enflure se déclara suivie d'une teinte violacée ; dès lors les douleurs devinrent intolérables. Le docteur Lavernhe appelé ne put appliquer qu'un traitement insuffisant, la chair du bras tombait en lambeaux laissant à nu les muscles et l'os.

Le malheureux Salessse est mort dans des souffrances atroces.

VILLACABRAS

La meilleure des Eaux Purgatives Naturelles

Arrondissement de Gourdon

Aux républicains

ORGANISATION POLITIQUE

(Suite)

Nous recevons d'un de nos amis, très au courant de la situation politique de l'arrondissement, la lettre suivante que nous nous empressons de livrer à la publicité ;

X..., le 8 avril 1901

« Mon cher Marc To,

» Après un voyage de quelques mois je trouve sur ma table quelques numéros du Journal du Lot, où il est question de l'organisation du parti républicain que vous préconisez dans l'arrondissement de Gourdon.

» Je n'attendrai pas un jour de plus sans vous adresser mes félicitations pour la campagne vigoureuse que vous menez avec l'intention de réunir dans un but commun toutes les bonnes volontés des républicains sincères de notre circonscription administrative.

» Mais il convient de bien préciser les conditions de notre groupement afin que le caractère démocratique de nos efforts apparaisse même aux esprits, les plus portés à examiner notre œuvre avec défiance.

» Nous ne poursuivons pas la victoire d'une personnalité mais plutôt nous voudrions assurer le triomphe d'un principe.

» C'est l'émancipation politique de l'arrondissement qui est en jeu. Après un succès remporté par les forces réactionnaires et cléricales nous désirons une revanche républicaine. Peu nous importe le nom du porteur de drapeau, pourvu que l'idée démocratique s'affirme nettement une fois de plus. La République sera définitivement fondée en France lorsque les chefs et les soldats de l'armée républicaine n'auront qu'une ambition commune : SERVIR LA CAUSE LAIQUE AVEC ÉNERGIE ET CONSTANCE.

» Alors que nous sommes menacés par une levée cléricale de boucliers, nous serions insensibles, de ne pas opposer à cette milice de jésuites à robes longues et à robes courtes la phalange de tous les défenseurs du pouvoir civil.

» Mais ces résolutions ne doivent pas rester à l'état de projet. IL FAUT QUE NOS CHEFS POLITIQUES PROVOQUENT LE MOUVEMENT D'ORGANISATION. Les vacances parlementaires ont sonné. Nous espérons donc voir à cette occasion l'état-major de notre parti se réunir à Gourdon pour arrêter les grandes lignes du plan de bataille, qui doit assurer la défaite des réactionnaires avoués ou dissimulés sous une étiquette trompeuse.

» Et comme tous les citoyens de l'arrondissement devraient concourir à l'élaboration de ce règlement de combat, je me permettrai, prochainement, de vous faire connaître quelques idées qui me semblent devoir être soumises à nos délégués chargés de préparer cet ordre de bataille. »

» Recevez, etc.

» FRANK. »

\* \*

Nous approuvons sans réserve les nettes déclarations, marquées au coin du bon sens et du républicanisme le plus pur, de notre ami Frank que nous félicitons bien sincèrement de nous avoir adressées.

C'est dire que ses idées sont les nôtres et que nous serons heureux et fier de mener, le bon combat à ses côtés. Nous comptons sur lui et sur nos fervents amis politiques pour nous aider, par la plume et la parole, à triompher de toutes les difficultés, de toutes les résistances et de toutes les indifférences.

Mais qu'attend-on pour agir ? Le moment ne peut être cependant plus propice. La présence, à Cahors, des chefs du parti républicain est, on ne peut plus favorable, à une entente commune. Nous adjuurons donc encore une fois nos coreligionnaires politiques de ne pas laisser échapper une occasion aussi exceptionnelle, un instant aussi opportun. Tout retard serait une lourde faute dont toute la responsabilité leur incomberait. Certes, les difficultés sont nombreuses et grandes, sans doute, mais c'est à ceux qui ont accepté des postes d'honneur, à ceux qui sont à l'avant-garde de se montrer à la hauteur de leur tâche. LE MOMENT D'AGIR EST VENU, L'HEURE DE LA MOBILISATION DES FORCES RÉPUBLICAINES A ENFIN SONNÉ. Donc, chacun à son poste de combat et en avant, pour la vraie République !

MARC TO.

Comme notre correspondant nous estimons que l'heure est venue d'organiser la

lutte dans l'arrondissement de Gourdon. Il faut à tout prix débarrasser cet arrondissement d'un représentant qui n'est plus que l'humble serviteur de la réaction. Ce sera chose facile si les chefs du parti républicain veulent bien répondre à l'appel qui leur est adressé par les électeurs républicains de Gourdon. Leur dévouement à la cause démocratique est trop connu pour qu'on puisse douter un seul instant de leur réponse.

N. D. L. R.

L'abondance des matières nous oblige à ajourner plusieurs locales.

## CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 15 avril (matin)

La session du conseil général s'est ouverte hier matin à dix heures.

Étaient présents : MM. de Verninac, Relhié, Costes, Rey, Cangardel, Pradines, Talou, Boyer, Duphénieux, Vival, Pauliac, Linol, Fabre, Delpon, Lachèze, Iscard, Cocula et Daffas.

Excusés : MM. Peyrichou, Marcenac, Longpuech, de Lamaze.

M. de Verninac, président, ouvre la séance et s'exprime ainsi :

Depuis sa dernière réunion, le conseil général a fait une perte. Notre collègue, M. Delpont a cessé de vivre. Je n'ai pas à retracer ici sa vie, vous la connaissez ; c'est au milieu de vous qu'elle s'est écoulée ; vous avez tous apprécié la loyauté de son caractère, la fermeté de ses convictions et je suis sûr d'être l'interprète du conseil général en envoyant à sa famille l'expression de notre douloureuse sympathie.

Je suis sûr, aussi, d'être l'interprète de vous tous en souhaitant une cordiale bienvenue à son successeur.

M. Rey présente une observation au sujet des épreuves du compte-rendu des séances qu'il devait être communiqué aux conseillers généraux.

MM. Pradines, Daffas, Cangardel et Duphénieux, déposent un vœu tendant à ce qu'un courrier, chargé du service des dépêches, soit établi entre Limogne et St-Projet. Et qu'il soit également créé à Beauregard un poste de facteur-receveur qui desservirait Beauregard, Saillac et Vidailac. — Renvoyé à la commission des vœux.

M. Fabre dépose un vœu tendant à ce que les représentants de l'arrondissement de Cahors, fassent auprès des pouvoirs publics une démarche collective pour obtenir la prochaine exécution du chemin de fer de Cahors à Moissac. — Renvoyé à la commission des travaux publics.

MM. Lachèze, Malvy et Boyer protestent avec énergie contre la non inscription du canal de jonction de la Loire à la Garonne, sur le projet tendant à compléter l'outillage national. Ils émettent le vœu que ce projet figure sur le projet du gouvernement tout en réservant la question du tracé. M. le Préfet est invité à demander, par télégramme, le vote de ce vœu par les conseils généraux voisins.

M. Rey dépose un vœu tendant à ce que les pouvoirs publics s'empressent d'organiser l'assistance aux enfants des familles indigentes conformément à la proposition de loi déposée sur le bureau de la Chambre par une de ces commissions.

Plusieurs vœux relatifs à la réduction du service militaire sont renvoyés à la commission des vœux.

M. le Préfet dépose un rapport relatif à une proposition de renouvellement triennal des conseils généraux et d'arrondissement.

Le vœu de M. Talou sur la laïcisation des écoles de filles, sera discuté demain mardi.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Séance du soir

La séance est ouverte à 4 heures 1/4 :

M. de Verninac préside. Tous les conseillers sont présents à l'exception de MM. Bessières, Cassaignes, Calmon, Malvy, Murat, Peyrichou, Roques, Longpuech et Marcenac.

M. le Président dit que par suite de la mort de M. Delpont, le bureau du conseil est incomplet, il demande si l'on doit procéder immédiatement à l'élection du secrétaire manquant ou si le conseil préfère remettre l'élection au mois d'août.

Le conseil décide que la nomination du secrétaire aura lieu demain.

Une série de vœux est renvoyée à la commission des vœux.

Le syndicat médical du Lot demande au conseil qu'il soit alloué aux médecins de l'assistance publique 2 fr. par indigent inscrit au commencement de l'année et 5 fr. par indigent inscrit dans le courant de l'année ; les médecins touchent actuellement 1,50 et 3 fr.

Sur la demande de M. Malvy, le dossier relatif au budget de l'assistance médicale est renvoyé à la commission des finances.

Un vœu tendant à ce que dans les communes où il y a des débits de tabac vacants, ces débits soient accordés à des titulaires choisis parmi les candidats ayant fait leur service militaire à défaut de candidats femmes veuves, est renvoyé à la commission des vœux.

M. de Lamaze, au nom de la commission des finances, demande qu'il soit accordé au palefrenier de la station de St-Oéré la même allocation de 100 fr. qui est accordée au palefrenier des autres stations.

Une somme de 20 fr. sera inscrite au budget comme indication d'augmentation de crédit. — Adopté.

Le même rapporteur demande que la vente des papiers inutiles provenant des archives soit employée à la réorganisation des archives (paiement d'un ouvrier chargé de transporter les dossiers, et achat d'objets, tels que ficelle, papier, étiquettes, etc.). — Adopté.

Une demande de subvention pour l'achat de 3 ouvrages de sciences est rejetée faute de fonds.

M. Lachèze, au nom de la commission des finances, propose au conseil d'abandonner la créance de 1,600 fr. due par les héritiers de la femme Margouliand Marie, décédée, pour frais de pension à l'asile de Leyme. Les héritiers offrant le paiement d'une somme de 500 fr. pour la libération définitive de la dette.

Une longue discussion s'engage après laquelle le conseil général décide que l'offre étant jugée insuffisante, la question est renvoyée à une autre session pour que plus amples informations soient prises par l'administration qui en même temps, est invitée à ne pas laisser périmer la créance.

Le dossier relatif également à la créance du nommé Larnaude Augustin, pensionnaire à l'asile de Leyme est renvoyé à la session d'août.

Une somme de 500 fr. offerte par la famille Salgues pour paiement de la créance du département, créance résultant des frais d'internat du sieur Salgues Guillaume, de Rocamadour, est acceptée.

M. Lachèze, demande qu'il soit accordé à la commune de Sarrazac une subvention de 380 fr pour création d'un bureau télégraphique à L'hôpital-Saint-Jean Ce crédit sera inséré au budget supplémentaire. — Adopté.

M. Costes, au nom de la commission des finances, propose d'accorder la somme de 723 fr. à M<sup>me</sup> Lartigue, veuve de M. Lartigue ancien chef de division à la préfecture du Lot, décédé en possession d'une pension de 1,447 fr. — Adopté.

M. Vival, au nom de la commission des Travaux Publics, demande au conseil d'approuver l'avant-projet d'alignement du chemin de grande communication n° 41, de Cambes à Bédier, dans la traverse de Camboulit. — Adopté.

Le même rapporteur demande qu'il soit voté l'établissement d'une buse sous le chemin de grande communication n° 14, dans la traverse de la commune de Betaille, la somme à voter est de 350 fr. — Adopté.

Le même rapporteur, demande au Conseil de vouloir bien examiner s'il entend contracter une assurance à une compagnie couvrant le département en cas d'accidents survenus aux cantonniers des chemins de grande communication, conformément à la loi du 29 novembre 1900, ou s'il désire que le département reste son propre assureur.

Le Conseil décide qu'en principe il prendra une assurance à des compagnies contre les accidents survenus aux cantonniers, mais qu'en même temps des renseignements utiles seront pris auprès de ces compagnies.

Toutefois, le Conseil vote à la veuve du nommé Chayssial, cantonnier qui mourut des suites d'un accident, une somme de quatre-vingt-douze francs pour frais médicaux, pharmaceutiques et funéraires, une somme de cent dix-sept francs pour rente viagère à la veuve Chayssial, plus quatre-vingt-huit francs quarante pour le fils jusqu'à sa majorité.

M. Linol, au nom de la commission des Travaux Publics, propose de donner acte au Préfet du dépôt du rapport de M. l'ingénieur des travaux exécutés sur la ligne de Carsac à Gourdon.

Le Conseil ajourne la question relative à l'acquisition d'une maisonnette située au bac de Pinsac sur le chemin de grande communication n° 23, de Gigouzac à Turenne.

M. Cangardel donne lecture d'une demande de la commune de Castelnaud, tendant à ce qu'il soit inscrit au programme de 1901 la construction du chemin vicinal ordinaire n° 4, adopté.

La commune d'Albas demande qu'il soit procédé à l'élargissement du chemin n° 8 dans la traverse de la Rivière-Haute.

La commune d'Albas s'engage à voter sa part de contribution. Adopté.

M. Vival propose d'approuver le projet de l'amélioration de la traverse de la commune de Teyssieu.

La commune de Teyssieu paiera le tiers de la dépense, soit mille francs. Adopté.

M. Pauliac, au nom de la commission des Travaux Publics, demande que des parapets soient construits sur la route de Latronquière à Décazeville, sur une longueur de 1,200 mètres au village de Linac.

La dépense s'élèverait à 1,800 francs.

La commission propose de voter cette somme et d'inviter l'agent voyer cantonal de faire un rapport sur les dangers de cette route et un devis des dépenses. Adopté.

Sur la proposition du même rapporteur, le Conseil décide que le chemin de grande communication n° 25, de Lacapelle-Marival à Soucyrac soit mis en adjudication.

Le Conseil décide que cette construction sera mise à la suite des autres travaux à faire.

M. Delpon demande au Conseil de voter un crédit de 1,500 francs pour permettre la construction d'un aqueduc-collecteur dans la commune de Saint-Daunés. Adopté.

Un projet d'alignement dans la traverse de Saint-Denis-Martel est adopté.

La commune de Castelnaud demande la rectification des courbes et rampes et amélioration de la chaussée entre la route nationale n° 20 à Ventailac et Castelnaud.

La dépense s'élèverait à 3,150 francs. Adopté.

Séance du 16 avril

## Les laïcisations

La séance est ouverte à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. de Verninac.

Tous les conseillers sont présents, à l'exception de MM. Marcenac, Bessières, comte Murat et Daffas.

M. Talou, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. le Président. Vous avez décidé qu'on discuterait, à l'ouverture de la séance, le vœu sur les laïcisations.

M. Cassaignes. M. Daffas est le rapporteur de ce vœu ; en son absence, je donnerai au Conseil général, s'il le désire, lecture de son rapport du mois d'août. (Assentiment).

M. Talou fait remarquer que la Commission s'était prononcée, en août, pour le vœu, contrairement à ce que vient de dire M. Cassaignes.

M. Cassaignes déclare que la Commission est d'avis aujourd'hui d'ajourner la question.

M. Talou. Il est naturel que je défende le vœu que j'ai signé et le regrette M. Delpont et M. Peyrichou.

La loi de 1886 qui a consacré le principe de l'école laïque n'a pas fixé un terme précis pour la laïcisation des écoles de filles. Tout au plus une circulaire de M. Goblet, ministre, promettait-elle la laïcisation dans une période de 5 ans. Les événements n'ont pas permis la réalisation de cette promesse.

Dans notre département fort en retard sur les départements voisins, au point de vue de la laïcisation, il y a encore 54 écoles non laïcisées. Dans le Cantal il y en a 15, dans la Corrèze 10 et dans le Lot-et-Garonne 4 seulement.

Cette situation ne peut plus durer. On sait, par le récent discours de M. Bourgeois quel est l'esprit de l'éducation donnée dans les écoles congréganistes.

Il y a un autre argument qui milite en faveur de la laïcisation : on doit demander à l'école de donner aux jeunes filles les mêmes sentiments de tolérance et de largeur de vues qu'on donne aux jeunes gens.

Au reste la pacification dans les communes se fera naturellement une fois la laïcisation faite, tandis qu'ajourner indéfiniment l'application de la loi, c'est entretenir les divisions.

Enfin nous nous trouvons en présence de 54 écoles dirigées par des congréganistes. Aurons-nous le personnel nécessaire pour remplacer immédiatement le personnel de ces écoles ? Ce n'est pas douteux.

On ne saurait objecter que les institutrices laïques ne valent pas les institutrices libres. Elles leur sont supérieures au point de vue intellectuel et au moins égales au point de vue moral. Rien ne s'oppose donc à la laïcisation immédiate.

Il y a même, messieurs, des violations flagrantes de la loi. Dans une école de l'arrondissement, par exemple, existe une adjointe qui n'a pas son brevet et qui a dépassé l'âge réglementaire.

Il y a mieux encore, 27 institutrices congréganistes se font suppléer par des remplaçantes non agréées ; c'est, vous le voyez, la loi violée d'une façon formelle.

Il faut donc que cette situation intolérable cesse.

Quelle sera la situation dans les communes si on laïcise rapidement. Je prends un exemple : Duravel. Il y a eu une levée de boucliers lors de la laïcisation. Aujourd'hui le calme est revenu et l'école laïque possède plus d'élèves que l'école congréganiste.

M. Talou cite plusieurs autres exemples semblables.

Pour toutes ces raisons, dit-il, je pense que le Conseil partagera l'avis de M. Peyrichou et le mien. Au reste la loi est la loi, et plus on atermoie plus on rend difficile l'application de cette loi.

Votre vote sera une formelle indication dont l'administration tiendra compte dans la plus large mesure.

Après quelques observations de détail, M. Rey dit qu'il ne pensait pas que ce vœu dût être discuté aujourd'hui... à l'approche des élections, mais M. Talou a modifié son vœu à la suite d'une question de M. Calmon, dans ces conditions c'est une question nouvelle.

M. Rey estime que si la laïcisation doit être appliquée, il faut avant tout permettre aux communes de prendre les mesures nécessaires pour que les écoles soient construites.

En somme M. Rey demande que la laïcisation soit faite, mais en temps opportun.

M. Talou. Notre intention était d'indiquer à l'Administration, que le Conseil général désire que la loi soit appliquée dans le département le plus rapidement possible.

Nous ne nous occupons pas seulement de la question générale mais du département. Comment se fait-il que dans les autres départements on puisse appliquer la loi. Vous parlez de difficultés, M. Rey, il y en avait sans doute aussi dans le Lot-et-Garonne et cependant ce département n'a plus que quatre écoles congréganistes.

M. Vival. Vous êtes roulé très gentiment !... (Rires). La proposition de M. Rey, c'est le renvoi aux calendes grecques.

M. Talou. — Je ne vois aucun inconvénient à accorder un délai pour la laïcisation, mais il y a une indication à donner à l'Administration, c'est ce que doit faire le conseil général.

M. Vival. — Posez nettement la question. Il ne faut pas jouer une comédie : si nous voulons les laïcisations nous n'avons qu'à le demander par un vote ferme. M. Talou avait une pensée plus haute, parce qu'il parlait

de ce principe qu'après avoir laïcisé les écoles de garçons il était extraordinaire que l'instruction des filles soit encore confiée aux congréganistes. Et il y a ce fait incroyable que le département du Lot reste stationnaire alors qu'on laïcise partout.

L'approche des élections qu'on semble redouter ne doit pas empêcher l'application de la loi.

Les électeurs doivent savoir avant les élections quel est le sentiment des candidats, quant à moi je demande que le département du Lot soit laïcisé... comme l'est mon arrondissement, du reste.

M. Vival croit que le conseil général doit forcer l'administration à rentrer dans cette voie.

Nous reparlerons des éloquentes paroles prononcées par M. Vival qui méritent mieux que la rapide mention qui précède.

M. Calmon demande l'ajournement de façon à ce que les électeurs puissent se prononcer !!!

M. Talou. — Le vœu a été déposé pour faire cesser tous les ajournements.

M. Malvy. — Nos électeurs nous jugeront bien mieux si nous émettons un vote. Je demande le scrutin public.

M. de Verninac donne lecture d'un amendement de M. Cocula qui demande que les laïcisations soient faites dans un délai de 3 ans.

M. Cassaignes. — On veut une date fixe pour la laïcisation du département, mais M. le Préfet peut tout laïciser demain s'il le veut.

M. le Préfet. — C'est impossible, nous n'aurions pas le personnel nécessaire.

M. Cassaignes. — Le vœu proposé implique un blâme pour M. le Préfet. (Protestations).

M. le Préfet. — Je mériterais d'autant moins le blâme que j'ai beaucoup plus fait pour la laïcisation que mes prédécesseurs. — (Faire plus que ceux qui ne faisaient rien, n'est pas la preuve d'une très grande activité !)

M. Vival déclare que l'amendement de M. Cocula lui paraît très sage. La presse fera connaître la décision aux communes qui prendront les mesures nécessaires pour que la laïcisation soit possible au moment voulu. Il appuie donc l'amendement.

M. Cangardel propose un vote de confiance à l'administration qui doit se borner à s'inspirer des désirs des représentants des communes pour savoir s'il faut laïciser.

M. Vival. — Si nous acceptons ce vœu ce serait un moyen de dire au préfet : Ne laïcisez jamais.

M. Cangardel proteste. La discussion est close.

On vote sur l'ajournement proposé par M. Calmon.

M. Rey proteste contre l'ajournement, il ne veut pas qu'on puisse croire qu'il veut se dérober et il approuve le scrutin public.

L'ajournement est repoussé à l'unanimité moins une voix, celle de M. Calmon-Maison.

On met aux voix la priorité pour l'amendement de M. Cangardel.

Votent oui : MM. Cassaignes, Duphénieux, Delpon, Roques, Pradines, Calmon-Maison, Cangardel, Lachèze, Rey, de Lamaze.

Votent non : MM. Talou, de Verninac, Linol, Laparra, Costes, Longpuech, Pauliac, Fabre, Vival, Relhié, Malvy, Cocula, Boyer, Peyrichou, Iscard.

M. le Président déclare qu'il va mettre aux voix le vœu de M. Cocula.

M. Rey demande que le délai soit porté à 5 ans.

C'est à croire que M. Rey fait son possible pour décourager le parti républicain !!!

MM. Talou et Peyrichou se rallient à l'amendement de M. Cocula.

On met aux voix la première partie du vœu (sans délai), adopté à l'unanimité moins la voix de M. Calmon.

On vote au scrutin public sur l'amendement de M. Rey (délai de 5 ans pour la laïcisation). M. Pradines déclare n'approuver aucun des amendements (bulletin nul).

Votent non : MM. Talou, Longpuech, de Verninac, Linol, Costes, Pauliac, Fabre, Vival, Relhié, Malvy, Cocula, Peyrichou, Boyer, Laparra.

Votent oui : MM. Duphénieux, Delpon, Cangardel, Lachèze, Iscard, Rey.

Bulletins blancs : 2 (De Lamaze, Calmon).

Une remarque : M. Cassaignes s'abstient. (Prudent M. Cassaignes !...)

Le délai de 3 ans est adopté.

M. Cocula fait une addition à son vœu, priant le Préfet d'inviter les communes intéressées à se mettre en mesure au point de vue financier, dans le délai de 3 ans.

On vote au scrutin public.

Votent oui : MM. Talou, Cassaignes, Linol, Costes, Pauliac, de Verninac, Longpuech, Malvy, Fabre, Vival, Relhié, Peyrichou, Boyer, Laparra, Cocula.

Non : MM. Duphénieux, Pradines, Lachèze.

Bulletins blancs : MM. Delpon, Calmon-Maison, Iscard, de Lamaze, Rey.

Notons : M. Cassaigne qui s'abstient dans le vote de la question principale vote dans la question subsidiaire !...

L'ensemble du vœu Cocula est adopté.

M. de Lamaze. — La décision prise est illégale parce ce qu'on a visé la question politique.

M. de Verninac. — C'est un simple vœu d'intérêt local.

La séance est suspendue pendant 5 minutes à 4 h. 25.

A la reprise, M. Costes est élu secrétaire, en remplacement de M. Delpont.

La séance continue.

# LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOËL GAULOIS

VIII

LE JUIF YACOPOULO

Un peu de paille fut étalée sur la terre battue. Yacopoulo et sa femme s'y étendirent aussitôt. Marie leur apporta une couverture, qu'elle jeta sur eux, et se retira précipitamment pour ne pas entendre les remerciements exagérés et obséquieux du Juif, dont les manières lui causaient une répugnance instinctive.

Quand Marthe l'eut rejointe dans sa chambre, où elle était montée pour s'agenouiller devant un crucifix, la jeune fille montra un visage si navré que l'épicière n'essaya pas de la consoler, se sentant impuissante à la rassurer. Elle-même était atterrée et ne se retenait qu'à grand-peine de pleurer.

On ne dormit guère, cette nuit-là, dans la maison de dame Marthe. Seuls, Yacopoulo et sa femme, répus et tranquilles désormais, goûtèrent toutes les douceurs d'un profond sommeil. Quand dame Marthe ouvrit la porte de la cour et pénétra sous le hangar, le Juif s'éveilla, s'étira paresseusement et se décida

à se lever. L'épicière commençait la toilette de la maison; Sarah, assise sur la litière de maïs, dans le hangar ouvert, la regardait, passant ses doigts dans sa chevelure et bâillant.

— Debout ! femme, dit le Juif. Il faut aider l'hôtesse, en attendant que nous trouvions un gîte et un moyen de gagner de l'argent.

— Ne t'en reste-t-il plus, Yacop ?  
— Si, j'ai toujours les pièces d'or que nous avons amassées là-bas, mais il n'y faut pas toucher. Ces chrétiens nous hébergeront.

Sarah se leva et se rendit dans la pièce où furetait Marthe, écartant des cendres, soufflant sur des sarments et faisant rougir une pelletée de noyaux d'olives.

Indolente et malhabile, la Juive se tenait près d'elle, l'exaspérant de son inutilité, gênant ses mouvements.

— Allez-vous en ma fille, allez-vous en ! vous ne pouvez m'être bonne à rien. Retournez près de votre Yacopoulo : Je n'ai pas besoin de vous ici.

Passive et molle, Sarah regagna la cour, avec un balancement disgracieux des épaules.

Eh bien ? femme, que viens tu faire ici ; n'as-tu pas compris ce que je t'ai dit : d'aider l'hôtesse ?

— Elle ne veut pas de moi près d'elle.

— Et moi, je ne veux pas que tu restes ici... Ecoute, Sarah, puisque tu n'as rien à faire dans la maison, va donc à travers la ville, cherche s'il n'y a pas quelque occasion de gagner des talaris. Tâche aussi de trouver quel-

que pauvre demeure où nous puissions nous installer.

— Ne resterons-nous pas ici ?

— Sans doute, le plus longtemps possible, mais c'est nécessaire que nous ayons un coin à nous, où mettre ce que nous achèterons.

— Tu veux donc faire des achats, Yacop ; dépenser ton argent ?

— Obéis-moi, femme, et ne te mêle pas du reste.

Sarah traversa la demeure et sortit sans que dame Marthe lui demandât où elle allait.

Elle ne rentra que le soir pour rejoindre Yacopoulo sur sa litière de maïs, où déjà il se reposait, après avoir passé sa journée à rendre quelques menus services, qui devenaient désagréables, par l'humilité qu'il mettait à les offrir et par ses airs de martyr, quand il accomplissait le moindre travail.

— Ça me fatigue plus de lui voir faire la chose la plus simple que d'en faire dix fois plus moi-même ! s'exclamait la bonne Marthe. Jésus Dieu ! si ce n'était pas pour la chère demoiselle, je le prierais vivement de prendre le large, comme dit le capitaine.

Tout le jour, elle chercha vainement à avoir la confirmation des renseignements apportés par Yacopoulo. Le Juif avait mis tant d'empressement à se garer des Turcs, qu'il était peu probable que les Grecs arrivassent aussitôt que lui.

Marie, suivant son habitude, était allée, dès le matin, au couvent des religieuses, qu'elle aidait tout le jour dans la besogne charitable qu'elles s'imposaient : allant soigner les ma-

lades et porter quelque nourriture aux indigents les plus dénués.

Elle oubliait sa douleur au contact des souffrances d'autrui, et le soulagement qu'elle apportait aux malheureux adoucissait sa peine, tant il est vrai que la charité est la vertu qui porte en soi la récompense la plus immédiate.

Yacopoulo restait étranger à toutes les tristesses qui s'épandaient autour de lui. Il n'avait qu'une pensée et, quand tout bruit fut assoupi dans la maison, il interrogea sa femme.

— Eh bien, Sarah, qu'as-tu fait ?

La Juive tira d'une poche de sa jupe quelques pièces de monnaie qu'elle fit sauter dans le creux de sa main.

— Tu as mendié, c'est très bien, Sarah ! As-tu fait quelques remarques intéressantes ? As-tu trouvé un petit local ?

— Oui, j'ai trouvé une cabane, accotée aux murailles de la ville. Elle est délabrée, obscure ; elle appartient à une veuve qui m'a permis de l'occuper avec toi, quand nous voudrions.

— Sans payer ?

— Oui, Yacop, sans payer.

— Tu es entrée dans les maisons, pour mendier ?

— Dans presque toutes. Celles où je n'ai pas pu pénétrer sont abandonnées.

Parmi celles-là, en est-il qui aient bonne apparence ?

(A suivre.)

# SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXII

LA MAÎTRESSE DU ROI BLANC

Personne ne connaissait très exactement l'histoire de ce mariage. On était disposé à l'excuser tout bas par l'ambition ; mais lorsque cette interprétation arriva jusqu'à elle, ses lèvres superbes se relevèrent avec un dédain tout aussi superbe.

— Ne sait-on pas que c'est à peine si mon mariage a pu nous mettre sur le même rang ? demandait-elle ; car elle descendait d'une grande lignée qui peu de branches royales fussent sur le pied d'égalité avec elle ; et elle chérissait, comme des articles de foi avérés, les traditions qui donnaient à sa race avec ses cheveux couleur d'ambre et ses yeux de saphir du sang d'Arthur dans les veines.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce n'était pas l'ambition qui l'avait unie à Beltran Corona d'Amagüe à son lit de mort.

Le monde n'aurait pas voulu le croire, s'il avait su la vérité.

La même compassion qui la rendait main-

tenant si charitable pour un simple soldat l'avait autrefois poussée à épouser le prince espagnol.

L'explication était trop simple pour être vraisemblable.

Elle n'avait jamais éprouvé la moindre préférence, même fugitive, pour aucun de ceux qui avaient brigué sa beauté de grande race ; elle était trop fière pour se décider à la légère dans un tel choix et trop habituée aux hommages pour en être même touchée.

Sa nature était noble et gracieuse ; elle avait toujours été heureuse, toujours chérie, adulée, adorée ; ce qui lui avait donné un dédain immense pour la flatterie et pour la souffrance.

Elle n'avait jamais eu rien à regretter ; il n'était donc pas possible qu'elle se rendit compte de ce qu'était le regret.

De là, venait que les hommes la disaient et la trouvaient très froide, cependant, ceux de ses parents qu'elle aimait savaient que le cœur d'une rose printanière n'était ni plus chaud ni plus doux, ni plus tendre que le sien.

Au premier rang de ceux-là était son frère — à la fois son tuteur et son esclave — qui la trouvait parfaite, qui n'aurait pas plus voulu se mettre en travers de sa volonté qu'il n'eût voulu mettre son pied sur sa belle tête impériale.

Corona d'Amagüe avait été son ami ; le seul pour qui il eût jamais cherché à attendre l'inébranlable indifférence de sa sœur, mais dont il avait plaidé la cause en vain jusqu'à une certaine saison d'automne qu'ils avaient

passée ensemble dans le grand château d'un archiduc, dans l'Autriche méridionale.

Dans une des clatrières de la forêt, au bruit des fanfares de la chasse, elle avait repoussé, pour la troisième fois, les supplications passionnées du beau et noble gentilhomme qui marchait de pair avec les d'Ossuna et les Menas Sidonia.

Il s'était éloigné d'elle, le cœur rempli d'amertume et de douleur : ces instances l'avaient importunée et, ennuyée au dernier point.

Une heure après on le rapportait près d'elle blessé et sans connaissance ; il venait de sauver son frère d'une mort imminente à ses propres dépens et les défenses d'un sanglier styrien l'avaient traversé de part en part lorsqu'ils s'étaient trouvés face à face dans une étroite clairière de la forêt.

— Le voilà boiteux..., paralysé..., estropié pour toute sa vie !... — lui dit le soir celui dont il avait sauvé la vie et dont les lèvres tremblaient un peu sous sa barbe blonde.

Elle le regarda ; elle l'aimait tendrement et aucun des hommages qu'on lui rendait n'aurait pu la toucher comme ce sacrifice l'avait fait.

— Tu crois qu'il vivra ? demanda-t-elle.

— On me l'assure. Il peut vivre ainsi jusqu'à un âge avancé. Mais comment ? mon Dieu !... Quelle mort qu'une telle vie ! et tout cela à cause de moi, pour moi !

Elle garda le silence quelques instants ; puis elle releva la tête, un peu plus pâle qu'auparavant, mais avec une expression d'ardente

résolution.

— Philippe, il nous faut payer nos dettes. Va, dis-lui que je serai sa femme.

— Sa femme !... A présent... Vénétia !

— Va ! — dit-elle, d'un ton bref.

— Mais quel sacrifice ! Ta beauté, ta jeunesse...

— Il n'a pas mesuré le péril. Serons-nous moins généreux que lui ?... Va, te dis-je.

La communication fut faite... et tout fut réparé.

Jamais sembla-t-il à ceux qui en furent témoins, semblable éclair de joie, traversant ses yeux obscurcis par l'agonie et la douleur, n'avait brillé dans les yeux d'un mortel.

Il n'hésita pas un instant à accepter le sacrifice de la jeune fille ; il voulut seulement que la cérémonie du mariage eût lieu le soir même.

Il y avait des notaires et beaucoup de prêtres dans la maison archiducal ; tout fut fait comme il le désirait ; elle consentit sans hésiter ; elle avait donné sa parole et ne l'aurait pas retirée quand l'accomplissement en eût été mille fois plus pénible.

L'honneur de sa maison lui était plus cher que son bonheur.

Pour eux, cet homme avait perdu la paix, la santé, la joie, la force, toutes les espérances de la vie ; lui consacrer la sienne, comme il l'en avait en vain priée lorsqu'il était dans tout l'éclat et la vigueur de sa virilité, c'était le seul moyen par lequel cette dette immense pouvait être acquittée.

(A suivre.)

## Commission des Ordinaires DU 7<sup>e</sup> DE LIGNE

### Adjudication

Le jeudi 9 Mai 1901, à 2 heures de l'après midi, la Commission des ordinaires du 7<sup>e</sup> de ligne procédera, à la caserne Bessières, sous soumission cachetée, à l'adjudication de la viande fraîche nécessaire aux ordinaires de la troupe pour une période de 6 mois (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1901 inclus).

Les personnes désirant soumissionner devront adresser leur demande, accompagnée d'un extrait de leur casier judiciaire, au Président de la Commission des ordinaires du 7<sup>e</sup> de ligne, à Cahors, avant le 4 Mai 1901 inclus, terme de rigueur.

LE VÉRITABLE  
**EXTRAIT DE VIANDE**  
**LIEBIG**  
est un  
**PUR JUS de VIANDE de BŒUF**  
**TRÈS CONCENTRÉ**  
dont l'Utilité dans la Cuisine  
journalière est **incontestable.**  
SE VEND CHEZ TOUTS LES ÉPICIERS ET  
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

## Bibliographie

Librairie HACHETTE et C<sup>o</sup>, 79, boulevard St-Germain, Paris 6<sup>e</sup>.

ERNEST LAVISSE,

### HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution.

Publiée avec la collaboration de

MM. Bayet, Bloch, Carré, Coville, Kleinschütz, Langlois, Lemonnier, Luchaire, Mariéjol, Petit-Dutailis, Rebelliau, Sagnac, Vidal de la Blache.

Vient de paraître le 12<sup>e</sup> Fascicule : (Tome III, 1<sup>re</sup> partie, Fascicule 3).

LOUIS VII. PHILIPPE AUGUSTE.

LOUIS VIII (fin).

par M. A. Luchaire

Professeur à l'Université de Paris.

L'Histoire de France sera publiée en 64 fascicules d'environ 96 pages chacun 1 fr. 50 le fascicule. Il en paraîtra deux mois, sauf pendant les mois de vacances.

### LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 14 avril 1901.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Eugène Fourrier : Pour un timbre. — Mathilde Alamic : Norbert Dys (suite). — Henry Kistemaekers : La Baronne des Saules (suite). — Alphonse Daudet : Paëmier voyage, premier mensonge. — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jules Gros : L'homme fossile (suite). — Variétés.

### CADEAU DE PAQUES

### LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte 14, rue Drouot même administration que le Journal des Demoiselles.

Publiera à partir du 15 avril prochain indépendamment de son texte illustré et de ses nombreuses annexes un très beau cartonnage reproduisant

### LE VILLAGE SUISSE

de l'exposition de 1900 Ferme, Etable, Chapelle, Personnages, Animaux, etc.

ABONNEMENT DE NEUF MOIS (DU 15 MARS AU 15 NOVEMBRE INCLUS) PRIX 6 FR. 75.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés — Figurines à découper

Décor de théâtre Patrons pour poupée. — Surprise de toute sorte. — Musique.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

### Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gèle printanière et l'Oïdium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.

CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur Agent général de la Compagnie.

## ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

# J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.